

LE DISPOSITIF "CAP RÉUSSITE" EN CLASSE DE SIXIÈME



QU'EST-CE QUE "CAP RÉUSSITE" ?



- ✓ Un dispositif permettant aux élèves de **s'avancer dans leurs devoirs** et de **développer leur autonomie**.
- ✓ Un dispositif encadré par un **professeur**, présent aux côtés des élèves toute l'année scolaire, afin de les **accompagner et conseiller**.
- ✓ Un dispositif qui se fait **en lien avec la famille**.



QUE FAIT-ON DURANT LA SÉANCE "CAP RÉUSSITE" ?



On travaille dans le **calme** : on commence à faire les **exercices**, à apprendre les **leçons**, à s'avancer dans les **lectures**. Le professeur revient sur les **points méthodologiques**.



On apprend à travailler en **autonomie** et à **s'entraider**.

On remplit le "**Carnet de suivi**" et on **s'auto-évalue**.

QUAND SE DÉROULENT LES SÉANCES ?



Le dispositif "Cap Réussite" est mis en place au collège dès le mois de **septembre**, selon les emplois du temps des élèves.

Une heure hebdomadaire, encadrée par un professeur, est intégrée à l'emploi du temps de l'élève, visible dans Pronote.

QUI EST CONCERNÉ PAR "CAP RÉUSSITE" ?



Tous les élèves de sixième bénéficient obligatoirement de ce dispositif.



Toute absence éventuelle doit donc être **justifiée**.

LES OUTILS DU CAP RÉUSSITE



- Le "**Carnet de suivi**" : rempli par l'élève lors de chacune de ses séances et qui est à faire signer par les responsables légaux la semaine précédant chaque période de vacances scolaires et au moment des conseils de classe.
- Le **Blog Cap Réussite** : présentation du dispositif, actualités, accès au carnet de suivi, documents et liens utiles.
- Le **bulletin trimestriel** de l'élève : ligne dédiée à Cap Réussite.